



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2014-063

* * *

Objet :

**Demande de subvention.
Mise en séparatif du réseau du centre ville de Gignac.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - DEJEAN Anne Marie à LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelonne à GOMEZ René

Absents : ADELAERE Sylvain

Convocation du 12 juin 2014

Madame Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée les travaux de remplacement des canalisations – AEP – EU du centre ville de Gignac

:

- | | |
|---|-----------------|
| • Réseau Eau Potable réseau principal et branchements | 545 540,00 € HT |
| • Réseau Principal Eaux Usées et Pluvial | 531 020,00 € HT |
| • Réseau Eaux Usées (branchements) | 251 300,00 € HT |

Le programme total de cette opération est de 1 327 860,00 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, des subventions les plus élevées possibles, sachant qu'il convient d'autoriser le Conseil Général à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence et à nous la reverser ensuite.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau des subventions les plus élevées possibles.
- **AUTORISE** le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence et à nous la reverser ensuite.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.